

Réuni-e-s en assemblée générale, avec les syndicats FO et Sud Education 93, nous, agent-e-s techniques venu-e-s de 33 collèges de Seine-Saint-Denis, avons entendu l'une d'entre nous nous expliquer les problèmes de santé dont elle est victime suite à son exposition à de l'amiante.

On lui a en effet demandé de décapier les sols de la SEGPA de son collège pendant des années alors que, dans une circulaire de 2012 adressée aux chefs d'établissement et en application de la circulaire ministérielle du 28 novembre 2000, le Recteur de l'académie lui-même avait interdit tout décapage dans tous les collèges pour prévenir tout risque d'atteinte à la santé.

Depuis le mois de février 2018, les personnels de ce collège (Balzac de Neuilly-sur-Marne) alertent les autorités – conseil départemental et direction académique -, exigent des diagnostics précis et les mesures d'urgence de protection de leur santé et de celles de leurs élèves.

Ce n'est que le 02 juillet que le Rectorat décide la fermeture des locaux de la SEGPA de ce collège !

Mais dans le même temps, de nombreux témoignages attestent que les décapages dans les collèges sont toujours demandés aux agents, malgré les risques officiellement reconnus.

**Nous ne l'acceptons pas !
On ne joue pas ainsi impunément avec notre santé !**

Nous exigeons du conseil départemental :

- l'établissement urgent des Diagnostics Techniques Amiante (DTA) dans tous les collèges du département
- des consignes immédiates pour que s'arrêtent sur le champ toute demande de décapage ou de lustrage, pour que soit respectée la circulaire de 2012 : nous ne voulons plus mettre notre santé ou celle des élèves en danger !
- Les mesures immédiates nécessaires de protection de notre santé, de celles des élèves ; l'établissement des fiches d'exposition à l'amiante et l'organisation de visites médicales pour tous ceux qui le souhaitent.

Motion votée à l'unanimité et soutenue par :

